



REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE

QUE FAIRE APRES UN ACCIDENT DU TRAVAIL ? APRES L'ANALYSE DES CAUSES, COMMENT RENFORCER SA PREVENTION ? (Niveau 2 : Retours d'expériences)

Cette action est destinée aux entreprises qui souhaitent analyser un Accident du Travail au sein de leur structure.

Prérequis :

- Avoir suivi la réunion d'information collective « Accident du travail : que faire après un AT ? » (Niveau 1)
- Avoir des compétences de bases en analyse d'un Accident du travail (arbre des causes)

Public : Chef d'entreprise, Responsable RH, Encadrant, Responsable sécurité, Représentant du personnel, salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

PROGRAMME

Savoir recueillir des informations objectives

Identifier les bons interlocuteurs

Utiliser une technique d'analyse cohérente

Rechercher et mettre en œuvre des solutions

Réunion animée par un Technicien prévention de l'AIST 21



Places limitées

→ **Inscription obligatoire sur www.aist21.com**

Rubrique "Formations" / "Réunions d'information collectives"

→ **Pour toute information :** Carole CELERIER - c.celerier@aist21.com - 03 45 83 26 08